

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 46	Membres présents : 24	Absent(s) excusé(s) : 10	Absent(s) : 12	Pouvoir(s) : 0
--	--------------------------	-----------------------	--------------------------	----------------	----------------

Date de convocation : 9 juin 2015

Vote(s) pour : 24
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 15 juin 2015,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2015-06-15-BD-26 :

Participation au fonctionnement du Conseil Départemental d'Accès au Droit de la Moselle.

Rapporteur : Monsieur Fabrice HERDE

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la convention constitutive du Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) de Moselle signée le 1^{er} février 2013 et notamment son article 5,
VU la convention d'adhésion de Metz Métropole en qualité de membre associé avec voix délibérative au CDAD de Moselle signée le 28 novembre 2013,
CONSIDERANT que l'information et l'accès au droit pour l'ensemble des habitants de Metz Métropole est une priorité,

DECIDE de verser au CDAD de Moselle une cotisation à hauteur de 5 000 € pour l'année 2015, afin de soutenir son fonctionnement,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente.

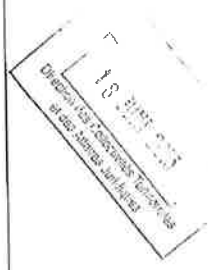

Pour extrait conforme
Metz, le 16 juin 2015
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL




BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire
Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 15 juin 2015.</i>		Contrôle de légalité
Point 20 – Poursuite du dispositif de dynamisation de la création d'entreprise.	7	
<i>Annexe</i> : Convention ALEXIS.	1	
<i>Annexe</i> : Convention ADIE.	1	
<i>Annexe</i> : Convention Cap'Entreprendre.	1	
<i>Annexe</i> : Convention Cohérence Projets.	1	
<i>Annexe</i> : Convention Incubateur Lorrain.	1	
<i>Annexe</i> : Convention Lorraine Active.	1	
<i>Annexe</i> : Convention Réseau Entreprendre Lorraine.	1	
Point 21 – Association de Préfiguration de l'Institut Lafayette : attribution d'une subvention et signature d'une convention d'objectifs et de moyens.	1	
<i>Annexe</i> : Convention.	1	
Point 22 – Georgia Tech Lorraine : attribution d'une subvention et signature d'une convention d'objectifs et de moyens.	1	
<i>Annexe</i> : Convention.	1	
Point 23 – Université de Lorraine – site de Metz : attribution d'une subvention et signature d'une convention d'objectifs et de moyens.	1	
<i>Annexe</i> : Convention	1	
Point 24 – Soutien de MM au projet ImpactE développé par le Laboratoire LIEC de l'Université de Lorraine.	1	
Point 25 – Attribution de subventions "Enseignement supérieur".	1	
<i>Annexe</i> : Promotion scientifique.	1	
<i>Annexe</i> : Projet pédagogique.	1	
<i>Annexe</i> : Via Etudiante.	1	
<i>Annexe</i> : Convention financière avec l'Université de Lorraine.	1	
Point 26 – Financement de la cotisation du CDAD de la Moselle.	1	
Nombre total des actes transmis : 7 délibérations dont 5 accompagnées d'annexes.		

Fait à Metz, le 16 juin 2015
Pour le Président
Le Directeur Général des Services


Hélène KISSEL